



MAIRIE DE FORGES

COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2015

A 20 H 30

Le Mardi 22 Septembre 2015 à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de FORGES se sont réunis dans la Salle du Conseil, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont présents : Mesdames BERNARD Micheline, BARIL Maryline, DUPONT Cécile, GONÇALVES Sidalia, LAFORGE Fabienne, LE ROCHELEUIL Angélique, VILLAUDY TALLEC Isabelle, Messieurs BARITEAU Philippe, DURRANT Arnaud, BERNARD Gilbert, LUCAS Cédric, RENOU Gérard, SAUNIER Jean-Luc, TERRIEN Philippe, formant la majorité des Membres en exercice, le Conseil étant composé de quatorze Membres.

Aucun Membre absent

La séance est ouverte sous la présidence de *Micheline BERNARD*, le Maire.

Jean-Luc SAUNIER est élu **Secrétaire de séance**.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20H30. Conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance est publique.

L'ordre du jour est le suivant :

- ☞ Présentation par la CDC Aunis Sud du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) par Mr Raymond DESILLE Vice-Président de la CDC Aunis Sud et Mme Annabelle GAUDIN Responsable du service urbanisme.
- ☞ Pause
- ☞ Approbation du compte-rendu de séance, du 21 Juillet 2015
- ☞ **C.D.C Aunis Sud :**
 1. Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
 2. Modification des statuts : Transfert de la compétence PLU et adhésion à différents Syndicats Mixtes
- ☞ Convention ERDF
- ☞ Rentrée scolaire 2015-2016
- ☞ Personnel Communal
- ☞ Décisions budgétaires
- ☞ Dossiers en cours
- ☞ Questions diverses

.....

I Présentation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

En préambule avant la réunion et à la demande du Conseil Municipal, Monsieur Raymond DESILLE, Vice-Président de la CDC Aunis Sud et Madame Annabelle GAUDIN, Responsable du service urbanisme ont présenté le projet du PLUI.

.../...

Le PLUI est un document d'urbanisme à l'échelle de la CDC Aunis Sud. C'est un projet de développement partagé, un projet d'accueil des hommes et de leurs activités. C'est une mise en cohérence des politiques de l'urbanisme, de l'environnement, de l'accès aux services et aux déplacements des habitants du territoire. C'est le moment de s'engager car la Loi ALUR oblige les PLU actuels à se mettre en compatibilité avec le SCOT (schéma de cohérence territoriale) du Pays d'Aunis, avec la Loi ENE (Engagement National pour l'Environnement ou Grenelle II). L'engagement vers le PLUI suspend ces obligations. L'élaboration du PLUI est accompagnée d'un outil participatif très important : Conférence intercommunale des Maires, possibilité pour chaque Commune de s'exprimer sur les dispositions du PLUI qui la concerne directement, concertation citoyenne (communication, enquêtes, réunions publiques...). Le calendrier prévisible est le suivant : Prise de compétence, engagement sur la procédure d'élaboration avant le 31 Décembre 2015, débat sur les orientations du Projet d'Aménagement de Développement Durable avant le 27 Mars 2017, approbation du PLUI avant le 31 Décembre 2019.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de séance, du 21 Juillet 2015

II Communauté De Communes Aunis Sud

1. Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des charges transférées (CLECT)

Madame le Maire rappelle aux Membre du Conseil Municipal que la CDC Aunis Sud depuis sa création au 1^{er} Janvier 2014, exerce un certain nombre de compétences qui ont fait l'objet de transferts différents pour les 27 Communes en fonction de leur communauté d'origine ou de leur rattachement à un EPCI pour la 1^{ère} fois.

Pour permettre à la CDC d'assumer ces compétences, il convient également de procéder au transfert des charges correspondantes, soit en diminuant le montant de l'attribution de compensation versé par la CDC à la Commune, soit en augmentant le montant de celle versée par la Commune à la CDC. La CLECT s'est réunie le 2 Juin 2015 et a adopté le rapport portant évaluation des transferts de charges.

Madame le Maire rappelle ensuite les dispositions prévues à l'occasion de la création du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols et notamment son financement par un prélèvement sur les attributions de compensation compensé à l'Euro près, par une augmentation du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources intercommunales et Communales).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Devant la complexité du sujet, les Conseillers Municipaux souhaitent qu'une réunion spécifique soit consacrée aux finances de la CDC Aunis Sud.

2. Modification des Statuts

A la suite de la présentation du PLUI faite en préambule de la réunion, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la CDC Aunis Sud en apportant la modification suivante : Etudes, élaboration, modifications, révisions et suivi d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

D'autre part, Madame le Maire informe le Conseil Municipal du projet de création d'un Syndicat mixte entre la CDA de La Rochelle et les CDC Aunis Sud et Aunis Atlantique pour l'élaboration d'un nouveau SCOT. Cette disposition pourra être également utile lorsque la CDC aura à assumer la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des risques).

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la CDC Aunis Sud portant autorisation d'adhérer à des Syndicats Mixtes.

3. Les Membres des différentes Commissions Communautaires font un rapport sur leurs travaux respectifs

III Convention ERDF

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que ERDF va procéder à l'enfouissement de la ligne HTA dans le cadre d'un réaménagement du réseau de distribution publique d'électricité sur quatre Communes : Le Thou, Aigrefeuille d'Aunis, Chambon et Forges. Une convention de servitude doit être signée entre ERDF et la Commune concernant la parcelle ZK09.

IV Rentrée scolaire 2015 – 2016

156 élèves sont scolarisés à la rentrée de Septembre, nombre identique à l'an passé.

.../...

V Personnel Communal

- Madame Isabelle VILLAUDY TALLEC, Maire-Adjoint, informe le Conseil Municipal du travail effectué depuis plusieurs mois par la Commission scolaire.
- Avec le départ en retraite de notre Agent Ghislaine PINEAU en 2016, la Commission envisage de réorganiser les temps de travail des employés du service cantine/école.
- De nouveaux emplois du temps vont être établis et présentés au personnel communal d'ici quelques semaines.

VI Décisions budgétaires

☞ Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de prendre une décision modificative au « chapitre 21 » :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de prendre une décision modificative comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT		
Chapitre	DEPENSES	RECETTES
021		5.853,00 E
2184 (op 2014-01)	(+) 3.531,00 E	
21316 (op 2014-04)	(+) 699,00 E	
2181	(+) 1.623,00 E	

SECTION INVESTISSEMENT		
Chapitre	DEPENSES	RECETTES
021	5.853,00 E	
2182 (op 2014-05)		(-) 300,00 E
2188 (op 2015-02)		(-) 948,00 E
2313 (op 2013-04)		(-) 2.982,00 E
2031		(-) 1.623,00 E

☞ Monsieur BARITEAU Philippe, Maire-Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que l'ensemble des Associations a participé à l'organisation du 14 Juillet dernier, sous l'égide du Comité des Fêtes. Lors des réunions préparatoires, il avait été convenu que le bénéfice servirait à acheter du matériel (tables et bancs de réception). Monsieur BARITEAU expose le projet de Convention entre la Commune et le Comité des Fêtes qui stipule que le bénéfice à savoir 1.457,00 Euros va être versé sur le budget communal et la Commune acquittera la facture du matériel de 2.357,78 Euros. Le Conseil Municipal approuve la signature de la Convention.

VII Dossiers en cours

Monsieur BARITEAU Philippe fait le point sur les travaux en cours :

- ⇒ Pour la salle des Associations, nécessité de relancer les Artisans et de programmer l'intervention des Agents techniques.
- ⇒ Pour le débarnage, les travaux sont commandés depuis plusieurs semaines, mais non encore effectués.
- ⇒ Pour l'aménagement de la traverse de Forges, une réunion a eu lieu avec Monsieur GAUDUCHON (Direction des Infrastructures du Département), pour lui faire remonter les remarques et suggestions du Conseil Municipal.
- ⇒ Pour le contournement de Puydrouard, le Conseil Municipal souhaite maintenir la pression sur le Conseil Départemental afin que le programme initial de 2016 (mur de soutènement et réalisation du pont) soit respecté. Madame DUPONT Cécile évoque la possibilité de créer une Association de Riverains.

VIII Questions diverses

- Monsieur TERRIEN Philippe, Président du Syndicat d'Assainissement de la Région d'Aigrefeuille d'Aunis, informe le Conseil Municipal des travaux qui vont être effectués sur les fossés de la Commune.
- Le Conseil Municipal choisit le menu et l'animation pour le repas des aînés du 11 Novembre prochain.
- Monsieur SAUNIER Jean-Luc est chargé de contacter la Société VOL-V afin de programmer une réunion publique, pour informer la population du projet d'implantation éventuelle d'éoliennes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à minuit.